



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

DORÉ COPPER RAPPORTE DES RÉSULTATS DE FORAGE – INTERSECTION À FAIBLE PROFONDEUR D’UNE MINÉRALISATION TITRANT 4,4 G/T AU SUR 9,8 MÈTRES À GWILLIM

Toronto, Ontario – 17 octobre 2023 – Doré Copper Mining Corp. (la « **Société** » ou « **Doré Copper** ») (TSXV : DCMC; OTCQX : DRCMF; FRA : DCM) annonce les résultats d’analyse de sa campagne de forage de 1 557 mètres qui a été complétée en juillet 2023 sur les propriétés de Gwillim et Jaculet, les deux étant localisées près de Chibougamau, Québec.

Ernest Mast, président et CEO de Doré Copper a commenté, “ *Notre campagne de forage estival à Gwillim a montré le potentiel de la zone Signal qui est une autre structure minéralisée localisée au nord de la zone KOD. Le modèle géologique à Gwillim continue à être développé et d’autres travaux seront faits afin de tester ces zones à haute teneur en or et trouver d’autres structures minéralisées aurifères.*”

Gwillim

En juillet 2023, Doré Copper a complété trois forages totalisant 957 mètres linéaires à Gwillim. Le forage KOD-22-05 a été prolongé de 90 mètres dans le but de tester la Zone C à l’intérieur de la Zone KOD. Les deux autres forages (KOD-23-06 et 07) ont quant à eux testé une anomalie géophysique (levé hélicoptère VTEM™ fait en janvier 2023), localisée immédiatement à l’ouest de la zone KOD.

Le forage KOD-22-05E a intercepté la Zone C de KOD de 633 à 654 mètres avec plusieurs valeurs anormales en or à l’intérieur de zones décimétriques contenant des quantités variables de pyrite, pyrrhotite et chalcopryrite.

Le forage KOD-23-06 a intercepté un intervalle de 1,7 mètre (interprété comme étant la Zone A de KOD) contenant des stringers de chalcopryrite et sphalérite encaissés à l’intérieur d’une unité basaltique fortement chloritisée. Aucune teneur en or significative n’est reportée.

Le forage KOD-23-07 a recoupé la Zone Signal à 15,5 mètres de profondeur, le long du trou, qui a rapporté **4,4 g/t Au sur 9,8 mètres, incluant 16,51 g/t Au sur 2,3 mètres**. Cette zone se caractérise par des bandes décimétriques de pyrrhotite et pyrite massives contenant des traces de chalcopryrite. Le résultat d’un levé géophysique électromagnétique fait à l’intérieur de ce forage montre une anomalie de type “ off-hole ” qui est localisée à environ 100 mètres en bas et à l’ouest de cet intervalle aurifère. L’enveloppe de la Zone KOD (Zones A, B1, B2 et C) a été intercepté à l’intérieur du forage KOD-23-07 de 358,5 à 462,3 mètres avec plusieurs intervalles contenant de la pyrite, pyrrhotite et chalcopryrite à l’intérieur des bordures de coussins, ce qui est typique de la Zone KOD. Aucune teneur en or significative n’est reportée à l’intérieur de la zone KOD.

La Zone Signal a été historiquement tracée sur une longueur de 600 mètres et est localisée à environ 200 mètres au nord de la Zone C de KOD. À la fin des années 1980, 27 forages pour un total de 2 357 mètres linéaires ont testé la Zone Signal. De plus, plusieurs forages qui ont été forés à partir des infrastructures souterraines ont aussi intercepté, à la fois la Zone Signal et la Zone KOD. Les meilleures intersections historiques aurifères obtenues à partir des forages de surface (voir référence 3) inclus : 7,1 g/t Au sur 2,6 mètres (SZ-87-6), 34,96 g/t Au sur 1,37 mètre (SZ-87-10) et 22,9 g/t Au sur 1,2 mètre (GL-41). Le forage KOD-21-02, qui a été fait par Doré Copper, a aussi intercepté la Zone Signal rapportant une teneur de **3,33 g/t Au sur 13,3 mètres** à une profondeur de 13,3 mètres le long du trou de forage. Une compilation des travaux historiques est présentement en cours.

Le système minéralisé de KOD demeure ouvert vers l’est et en dessous de 600 mètres. La Zone Signal, pour sa part, demeure ouverte en dessous de 230 mètres.

La propriété Gwillim est l'objet d'une coentreprise à participation égale (50/50) entre Doré Copper et Argonaut Gold Inc. (par l'entremise de sa filiale en propriété exclusive Prodigy Gold Inc.), Doré Copper en étant l'exploitant.

Jaculet

Doré Copper a complété un forage d'une longueur de 600 mètres en juillet 2023 sur la propriété Jaculet. Ce dernier avait pour but de tester l'extension ouest de la Zone 1, à approximativement 100 mètres à l'ouest des zones historiquement minées dans un secteur qui contient deux intersections historiques localisées à environ 400 mètres verticaux. Les deux forages historiques de surface faits en 1956 par la compagnie Chibougamau Jaculet Mines Ltd. avaient intercepté 4,55% Cu et 0,86 g/t Au sur 6,7 mètres et 4.25% Cu et 0,59 g/t Au sur 6,4 mètres ([se référer au communiqué du 3 mai 2023](#)).

Le forage JA-23-01 a rapporté **2.29% Cu et 0,36 g/t Au sur 1,5 mètres**, à l'intérieur d'une veine centimétrique contenant essentiellement de la chalcopryrite, à 438 mètres de profondeur le long du forage (Zone 1 de Jaculet). Cette zone est interprétée comme étant la périphérie du "ore shoot" principal de la Zone 1 à Jaculet. Le dépôt demeure ouvert en dessous de 400 mètres.

Forage et contrôle de la qualité

La Société requiert les services de Miikan Drilling comme entrepreneur en forage. Miikan est une coentreprise entre Forages Chibougamau Ltée, la communauté des Premières Nations d'Oujé-Bougoumou et la communauté des Premières Nations de Mistissini, toutes deux situées dans le territoire d'Eeyou Istchee.

La préparation des échantillons (demi-carottes) a été effectuée par ALS Canada Ltd. (« ALS ») à Val-d'Or, Québec, et l'essai pyroanalyse et l'analyse ICP ont été effectués à ALS à Vancouver, C.-B. Les échantillons ont été pesés, séchés, concassés à 75% passant 2 mm, fractionnés à 250 g, et pulvérisés à 85% passant 75 microns. Les échantillons sont analysés par pyroanalyse pour l'or (Au) (50 g) et la finition ICP-MS par fusion au peroxyde de sodium pour 34 éléments. Les échantillons titrants >10,0 g/t Au sont ré-analysés par gravimétrie avec une charge de 50 grammes. Si de l'or visible est observé dans l'échantillon, l'analyse est réalisée par criblage métallique : l'échantillon entier est concassé, une portion de 1 kg est pulvérisée et criblée à 106 µm et analysée par pyroanalyse de 50 g avec finition gravimétrie.

Le QA/QC est effectué à l'interne par les géologues de Doré Copper, sous la supervision du vice-président à l'exploration. Les échantillons de contrôle (blancs et standards – 4 % du total des échantillons avec 2 % de duplicata de carottes prélevés sur des demi-carottes fendues) qui ont été insérés dans les lots d'échantillons sont vérifiés par rapport à leurs valeurs certifiées et sont considérés comme réussis s'ils se situent à moins de trois écarts-types de la valeur certifiée. Les duplicatas sont évalués les uns par rapport aux autres afin de déterminer la distribution de la minéralisation (pépité). Si les échantillons de contrôle présentent des écarts importants, nous demandons que le lot entier soit à nouveau analysé.

Sylvain Lépine, géo, M. Sc., MBA, vice-président à l'exploration de la Société et une « personne qualifiée » au sens du Règlement 43-101, a révisé et approuvé l'information technique contenue dans ce communiqué de presse.

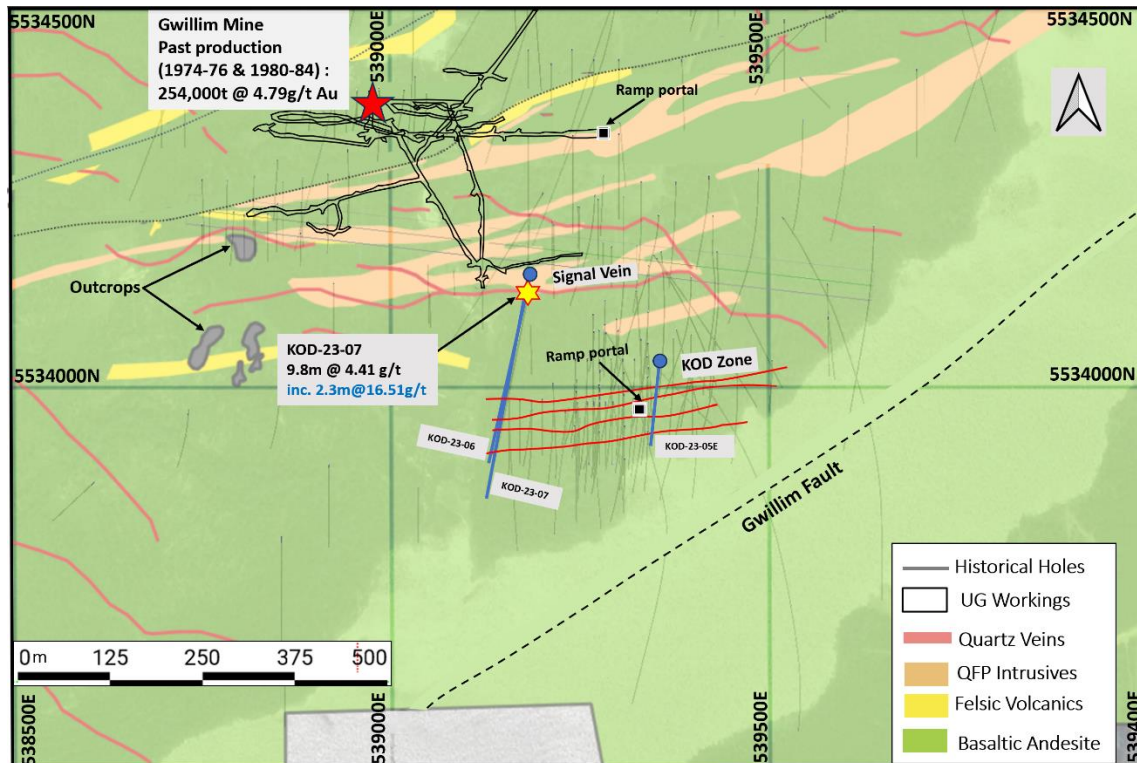
Tableau 1. Principaux résultats d'analyse du programme de forage de 2023

Forage	De (m)	À (m)	Épaisseur ¹ (m)	Au (g/t)	Ag (g/t)	Cu (%)	Zone
Gwillim							
KOD-23-05E	Pas d'intersection minéralisée significative.						KOD Zone C
KOD-23-06	12,40	12,80	0,40	1,51	1,40		Signal
	148,00	148,70	0,70	1,45	4,10		Inconnue
	278,30	280,00	1,70	0,38	3,70	0,14	KOD Zone A
including	278,75	279,13	0,38	1,19	4,90	0,30	"

Forage	De (m)	A (m)	Épaisseur ¹ (m)	Au (g/t)	Ag (g/t)	Cu (%)	Zone
KOD-23-07	15,00	24,80	9,80	4,41	2,11		Signal
including	15,00	17,30	2,30	16,51	5,34		"
including	15,90	16,90	1,00	36,10	11,20		"
	133,50	135,00	1,50	1,24	1,90		Inconnue
	226,50	228,00	1,50	1,23	14,00		Inconnue
Jaculet							
JA-23-01	426,70	427,10	0,40	0,19	4,90	1,10	Inconnue
	438,00	439,50	1,50	0,36	8,43	2,29	Zone 1
	445,70	446,20	0,50	0,34	6,50	1,21	Inconnue

1. L'épaisseur vraie des structures recoupées est estimée à approximativement 60-80 % de la longueur dans l'axe de forage pour Gwillim et approximativement 75-90% de la longueur dans l'axe de forage pour Jaculet.

Figure 1. Propriété Gwillim – Vue en plan de la campagne de forages 2023



À propos de Doré Copper Mining Corp.

Doré Copper Mining Corp. vise à être le prochain producteur de cuivre au Québec, avec une cible de production initiale de plus de 50 millions de livres d'équivalent en cuivre annuellement, en mettant en œuvre un modèle d'exploitation en étoile où plusieurs actifs de cuivre-or à haute teneur alimenteraient son usine de traitement centrale Copper Rand¹. La Société a publié son EEP en mai 2022 et procède actuellement à une étude de faisabilité.

La Société a consolidé un vaste portefeuille de propriétés dans les prolifiques camps miniers de Lac Doré-Chibougamau et de Joe Mann, qui ont produit 1,6 milliard de livres de cuivre et 4,4 millions d'onces d'or². Le portefeuille de propriétés comprend 13 anciennes mines, gisements, gîtes et zones cibles de ressources dans un rayon de 60 kilomètres autour de l'usine Copper Rand de la Société.

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec :

Ernest Mast
Président et chef de la direction
Téléphone : (416) 792-2229
Courriel : ernest.mast@dorecopper.com

Laurie Gaborit
Vice-présidente, relations avec les investisseurs
Téléphone : (416) 219-2049
Courriel : laurie.gaborit@dorecopper.com

Visiter : www.dorecopper.com
LinkedIn : [Doré Copper Mining Corp.](https://www.linkedin.com/company/dore-copper-mining-corp)
Instagram : [@DoreCopperMining](https://www.instagram.com/DoreCopperMining)

Facebook : [Doré Copper Mining](https://www.facebook.com/DoreCopperMining)
Twitter : [@DoreCopper](https://twitter.com/DoreCopper)

1. Rapport technique intitulé « *Preliminary Economic Assessment for the Chibougamau Hub-and-Spoke Complex, Québec, Canada* », daté du 15 juin 2022, conformément aux exigences du Règlement 43-101 sur l'information concernant les projets miniers (le « Règlement 43-101 »). Le rapport a été préparé par BBA Inc., avec la contribution de plusieurs firmes de consultant pour des sections de l'étude, y compris SLR Consulting (Canada) Ltd, SRK Consulting (Canada) Inc. et WSP Inc.
2. Sources de données sur la production historique : Economic Geology, v. 107, pp. 963–989 - *Structural and Stratigraphic Controls on Magmatic, Volcanogenic, and Shear Zone-Hosted Mineralization in the Chapais-Chibougamau Mining Camp, Northeastern Abitibi, Canada*, par François Leclerc et al. (camp minier de Lac Doré/Chibougamau) et rapport technique conforme au Règlement 43-101 sur la propriété Joe Mann daté du 11 janvier 2016, préparé par Geologica Groupe-Conseil inc. pour Jessie Ressources inc. (mine Joe Mann).
3. Rapport intitulé "Report on Diamond Drilling Signal Zone, Gwillim Lake Property, McKenzie Township, Quebec" date de janvier 1988, préparé par Jerry Zuiderveen, géologue pour Flanagan McAdam & Company.

Mise en garde concernant les énoncés prospectifs

Le présent communiqué de presse comprend certains « énoncés prospectifs » aux termes des lois canadiennes sur les valeurs mobilières applicables. Les énoncés prospectifs comprennent des prédictions, des projections et des prévisions et sont souvent, mais pas toujours, identifiés par l'utilisation de mots tels que « chercher », « anticiper », « croire », « planifier », « estimer », « prévoir », « s'attendre », « potentiel », « projeter », « cibler », « échancier », « budget » et « avoir l'intention », ainsi que des énoncés selon lesquels un événement ou un résultat « peut », « sera », « devrait » ou « pourrait » se produire ou être atteint et d'autres expressions similaires, y compris leur forme négative. Les énoncés prospectifs spécifiques au présent communiqué comprennent, sans s'y limiter, l'objectif de devenir le prochain producteur de cuivre au Québec avec une cible de production initiale de plus de 50 Mlb d'équivalent en cuivre annuellement, la mise en œuvre d'un modèle d'exploitation en étoile et la réalisation d'une étude de faisabilité.

Tous les énoncés autres que les énoncés de faits historiques inclus dans le présent communiqué de presse, y compris, sans s'y limiter, les énoncés concernant le moment et la capacité de la Société à obtenir les approbations réglementaires nécessaires ainsi que les plans, les activités et les perspectives de la Société et de ses propriétés, sont des énoncés prospectifs. Les énoncés prospectifs sont nécessairement fondés sur un certain nombre d'estimations et d'hypothèses qui, bien que jugées raisonnables, sont assujetties à des risques, à des incertitudes et à d'autres facteurs connus et inconnus qui pourraient faire en sorte que les résultats réels et les événements futurs diffèrent considérablement de ceux qui sont exprimés ou sous-entendus dans ces énoncés prospectifs. Ces facteurs comprennent, sans s'y limiter, les résultats d'exploration réels, les changements dans les paramètres des projets à mesure que les plans continuent d'être peaufinés, les prix futurs des métaux, la disponibilité du capital et du financement à des conditions acceptables, les conditions générales de l'économie, du marché ou des activités, les risques non assurés, les changements réglementaires, les retards ou l'incapacité d'obtenir les approbations réglementaires requises, les urgences en matière de santé, les pandémies et d'autres risques liés à l'exploration ou autres risques décrits dans le présent document et, de temps à autre, dans les documents déposés par la Société auprès des organismes de réglementation des valeurs mobilières. Bien que la Société ait tenté de cerner les facteurs importants qui pourraient faire en sorte que les mesures, les événements ou les résultats réels diffèrent de ceux qui sont décrits dans les énoncés prospectifs, d'autres facteurs peuvent faire en sorte que ces mesures, ces événements ou ces résultats diffèrent considérablement de ceux qui sont prévus. Rien ne garantit que ces énoncés s'avéreront exacts, car les résultats réels et les événements futurs pourraient différer considérablement de ceux prévus dans ces énoncés. Par conséquent, les lecteurs ne devraient pas accorder une confiance excessive aux énoncés prospectifs. La Société décline toute intention ou obligation de mettre à jour ou de réviser tout énoncé prospectif, que ce soit à la suite de nouveaux renseignements, d'événements futurs ou autrement, sauf si la loi l'exige.

La Bourse de croissance TSX et son fournisseur de services de réglementation (au sens attribué à ce terme dans les politiques de la Bourse de croissance TSX) n'assument aucune responsabilité quant à la pertinence ou à l'exactitude du présent communiqué.